COMMUNE DE MOLITG LES BAINS
Compte rendu de la séance du 11 décembre 2020

Date de convocation : 07/12/2020
Date du conseil : 11/12/2020
Heure de la séance : 10 h 00

Présents : Gérard QUES, Michel GIBERT, Daniel MAROUBY, Danielle CHRISTIEN, Nikki CLARK, Nathalie PASTRE, Edmond QUES, Nicolas TUBERT, Jean GAVOILLE, Olivier SCHOCK
Procuration :Nicolas LIEGEOIS à Michel GIBERT
Secrétaire de la séance: Olivier SCHOCK

Ordre du jour:
- Commission Communale des Impôts Directs,
- Tableau des élus,
- Commande Pépinière Départementale,
- Chauffage Casa de la Vila,
- Questions diverses.

I - Commission Communale des Impôts Directs

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal propose au Directeur Départemental des Finances Publiques les personnes suivantes pour la constitution de la dite commission :

Membres Titulaires	*Membres suppléants*
Présidents : M. Gérard QUÈS	Présidente suppléante : Mme Danielle CHRISTIEN
Membres Titulaires	*Membres Suppléants*
M. GIBERT Michel	Mme ROUSSE Nicole
M. MAROUBY Daniel	M. YACONO Alain
Mme TARRENNE Catherine	Mme BESSE Nadine
M. QUÈS Gilbert	Mme MATABOSCH Sandrine
M. SCHOCK Olivier	M. SALVAT Jean-Claude
M. TUBERT Nicolas	Mme GAZÉ Sonia

II - Tableau des Élus

Afin d'être en conformité avec la législation en vigueur, Après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres présents, le Conseil Municipal :
Élit, à bulletin secret, M. Edmond QUÈS en tant que troisième Adjoint ;
DÉCIDE qu'une indemnité de 4.95 % de l'indice Brut terminal de la Fonction Publique lui sera attribuée, ainsi qu'à Mme Danielle CHRISTIEN, Conseillère Municipale déléguée.

III - Commande Pépinière Départementale

M. le Maire rappelle que les commandes annuelles auprès de la Pépinière Départementale doivent se faire sous forme de dossier comprenant : un plan des espaces publics à aménager, la liste des essences à planter et la destination ou l'utilisation des lieux.
Compte tenu que tout ces éléments ne sont pas encore arrêtés, il est décidé, à l'unanimité, de reporter la commande à l'année prochaine.

IV -Facturation chauffage Casa de la Vila

Monsieur le Maire rappelle les contentieux liés aux facturations des charges de chauffage des locataires de la Casa de la Vila.
Il rappelle les annulations de titres pratiquées et demande que soient également annulés ceux édités à Mesdames Aïcha et Sarra Khédimi.
L'association "Bois énergie 66" a été sollicitée pour réaliser un bilan de saison de chauffe de 2010, année d'installation de la chaudière, à 2020.

Les éléments financiers et techniques leur ont été communiqués afin que, dans un premier temps, les montants des abonnements et du kWh soient fixés.
Un long travail de recherche des documents a été entrepris mais il n'est pas a écarter une éventuelle modifications des prix, en fonction de nouveaux documents trouvés ou d'un constat d'estimation sur ou sous estimée.
Leur bilan vient de nous parvenir.
Les tarifs préconisés sont : Consommation 0.0683 € le kWh

Abonnements mensuels :

- 1er étage T3A "Lo Menat" 27.13 €
- 1er étage T2A "Villade" 17.49 €
- 1er étage T2B " "Paracoll" 20.70 €
- 2ème étage "Coll de Jau" 30.70 €
- 2ème étage "Canigou" 67.10 €

Après en avoir délibéré et a l'unanimité de ses membres présents et représentés, le Conseil Municipal, à l'unanimité, DÉCIDE

- l'annulation des titres de recettes adressés à Mesdames Aïcha et Sarra Khédimi et qui concernent les charges des années de chauffage 2015 à 2017,
- de facturer aux locataires les abonnements dus jusqu'au 31 décembre 2017, dans un premier temps

V -Questions diverses

- Gérard Quès signale que la boîte à idées a été installée dans la mairie pour être utilisée par les citoyens et visiteurs de la commune.
- L'eau de la fontaine a un panneau qui indique "Eau potable", or, cette eau n'est que peu contrôlée. La responsabilité du Maire en est fortement engagée. Il est décidé de se rapprocher de l'Agence RS pour savoir si un panneau : "Eau non contrôlée" ou "Eau de source" peut y être posé afin d'informer les consommateurs.
- Nikki Clark informe qu'un administré lui a signalé que l'eau de la potence agricole est utilisée par certains pour le nettoyage des cuves d'épandage. L'eau se déverse ensuite dans les canaux d'arrosage et provoque une pollution. Les services de la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt seront contactés pour connaître la conduite à tenir.
- Le tuyau d'alimentation d'eau de la potence et des abreuvoirs est bouché. Afin d'éviter des recherches sur le tronçon à déboucher, M. Bart propose qu'un nouveau tuyau soit raccordé. Edmond Quès signale la difficulté d'alimentation en eau de la potence pour engins agricoles. Une solution a été trouvée à moindre coût grâce à Sébatien Bart qui propose un branchement sur son alimentation du parc à bestiaux.
- Lors de la parution du prochain bulletin municipal, il faudra y mentionner les diverses incivilités environnementales malheureusement constatées sur la commune.
- Gérard Quès a rencontré avec Jl. Bosc, Maire de Campôme, le représentant des moniteurs de canyoning. Une solution est à l'étude pour le parking des usagers de cette activité : La possible mise à disposition d'une parcelle appartenant à notre commune mais sans prise en charge d'éventuels travaux d'aménagement, du nettoyage du terrain et à condition de laisser un passage libre pour les véhicules municipaux.
-Daniel Marouby signale un dépôt sauvage de gravats près d'une buse d'évacuation, route de Sournia.
-Dans le cadre des animations estivales, O.Schock a pris contact avec l'équipe de « le Court nous tient » qui organise des séances de cinéma en plein air dans le cadre d'un festival de courts métrage afin d'étudier leurs propositions.
-Gérard Quès a tenu à souligner l'engagement et l'esprit positif de toute l'équipe municipale.
L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 11h34.